



RETOURNER LES SOUMISSIONS AU :

Module de réception des soumissions de l'Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Télécopieur de soumission: 1-866-246-6893
 Courriel de soumission:
soumissionsouest-bidswest@canada.ca

Ceci est la seule adresse électronique acceptable pour les réponses aux demande de soumissions. Les soumissions soumises par courrier électronique directement à l'autorité contractante ou à toute autre adresse électronique ne seront pas acceptées.

La taille maximale des fichiers pouvant être reçus par l'Agence Parcs Canada (APC) est de 15 mégaoctets. Les courriels contenant des liens vers les documents de soumissions ne seront pas acceptés.

RÉVISION 002 À UNE DEMANDE DE PROPOSITION

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de demeurent les mêmes.

Bureau de distribution :
 Agence Parcs Canada
 Service national de passation de marchés
 Calgary, Alberta

Titre : Projet de modernisation du système de radio répartition de Parcs Canada - Parcs nationaux de Banff et de Jasper	
N° de l'invitation : 5P420-22-0277/A	Date : 8 aout 2023
N° de modification : 002	
N° de référence du client : N/A	
N° de référence de SEAG : N/A	

L'invitation prend fin : À : 14 :00 Le : 24 août 2023	Fuseau horaire : HNR
--	--------------------------------

F.A.B.: Usine : <input type="checkbox"/> Destination : <input checked="" type="checkbox"/> Autre : <input type="checkbox"/>	
Adresser toute demande de renseignements à : Ryan Taylor	
Courriel : ryan.taylor@pc.gc.ca	N° de téléphone : 587-436-5987
N° de télécopieur : 1-866-246-6893	
Destination des biens, services et travaux de construction : Parcs nationaux de Banff et de Jasper	

À REMPLIR PAR LE SOUMISSIONNAIRE

Nom du fournisseur/ de l'entrepreneur :	
Adresse :	
N° de téléphone :	Courriel :
Nom de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie) :	
Signature :	Date :

Modification 002

Cette modification vise à fournir des réponses aux questions des soumissionnaires et apporter des changements à annexe A, et prolonger la date de clôture de l'invitation à soumissionner jusqu'au 11 août 2023.

- A. Date limite de la demande de soumissions.
- B. Répondre aux questions des soumissionnaires;
- C. Modifier Annexe A - Énoncé des travaux.

A. Date limite de la demande de soumissions.

La date de clôture de la demande de soumissions «5P420-22-0277/A, intitulée « Projet de modernisation du système de radiorépartition de Parcs Canada - Parcs nationaux de Banff et de Jasper», est reportée du 11 août 2023 au **24 août 2023 à 14 :00 HNR**.

Si vous avez déjà présenté votre soumission, nous vous invitons à nous faire parvenir vos révisions, au besoin, par télécopieur (1-866-246-6893) ou par courriel soumissionsouest-bidswest@canada.ca. Veuillez indiquer le numéro de la demande de soumissions sur toute la correspondance.

B. Questions et réponses

- Q1. En ce qui concerne la fourniture de futures ressources RoIP et DFSI, pourriez-vous préciser si nous devons inclure le coût du matériel et des licences dans notre proposition ou si vous souhaitez simplement obtenir la confirmation de l'extensibilité du système, l'achat du matériel et des licences devant être effectué au moment de la mise en service?
- R1. En vertu de l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit confirmer que le système est extensible et qu'il pourra atteindre toute capacité future demandée, mais il n'est pas tenu d'indiquer le prix d'une telle extension. Ce principe s'applique à toutes les références à la capacité « future » du système, qui reviennent à plusieurs reprises dans le document. Par contre, il serait bon d'avoir une idée du processus qu'exigerait l'extension future du système. Par exemple, est-ce qu'il suffirait de modifier un logiciel ou d'obtenir une licence ou est-ce qu'il faudrait obtenir du matériel supplémentaire et modifier l'architecture du système?
- Q2. En ce qui concerne les canaux radio de l'AFRRCS (Alberta First Responders Radio Communication System/gouvernement de l'Alberta) présentés comme des éléments futurs dans le schéma de la page 21 et dans l'exigence énoncée au point 6.4.5 de la page 25, notre proposition doit-elle inclure le coût de l'interface et de la licence CSSI? Dans l'affirmative, pouvez-vous préciser le nombre de voies de communication simultanées dont vous prévoyez avoir besoin? Ou souhaitez-vous plutôt obtenir la confirmation que notre système est en mesure de prendre en charge ces ajouts, au besoin?
- R2. Oui, l'offre doit comprendre les coûts de tout ce qui est nécessaire à l'interfaçage avec l'AFRRCS. En ce qui concerne les groupes de discussion, le schéma de la page 21 montre actuellement deux groupes initiaux pour Banff et deux autres pour Jasper (quatre en tout) et l'entrepreneur devra fournir quatre groupes de discussion lors de la mise en œuvre du système. Cependant, il se pourrait que le système doive être étendu et qu'il doive comprendre de trois à six groupes de discussion supplémentaires avec l'AFRRCS, ou plus. Il pourrait s'agir de connexions avec d'autres parcs nationaux en Alberta (Wood Buffalo, Elk Island et des Lacs-Waterton) ou de groupes de discussion supplémentaires à Banff et Jasper. Cette partie du système doit être extensible.
- Q3. En ce qui concerne l'exigence énoncée au point 6.4.3 relative à l'intégration future de 10 dispositifs SIP, devons-nous inclure dans notre proposition le coût des licences et du matériel nécessaires à l'intégration des dispositifs SIP, ou cherchez-vous seulement à vérifier la capacité de notre système à permettre des ajouts futurs?

-
- R3. En vertu de l'énoncé des travaux, l'entrepreneur doit confirmer que le système est extensible et qu'il pourra atteindre toute capacité future demandée, mais il n'est pas tenu d'indiquer le prix d'une telle extension. Il n'est par conséquent pas nécessaire de fournir le prix de l'intégration des dispositifs SIP.
- Q4. Le nombre d'interfaces RoIP mentionné au point 6.4.8 de la page 25 et dans le schéma de la page 21 n'est pas le même. Pouvez-vous préciser le nombre exact d'interfaces RoIP requises à chaque endroit?
- R4. Le nombre indiqué au point 6.4.8 prévaut. Il comprend 2 interfaces intégrées de réserve (Jasper aura donc 28 interfaces actives et 2 interfaces de réserve, et Banff aura 6 interfaces actives et 2 interfaces de réserve).
- Q5. Pourriez-vous fournir la liste des sites où se trouvent les unités NXU-2A distantes et préciser le nombre de ressources radio dans chaque site?
- R5. Ces renseignements ne sont pas pertinents dans le cadre de la présente soumission, mais il pourrait s'agir de n'importe quel parc national ou réserve au Canada qui accueillerait une unité NXU-2A. Voir https://fr.wikipedia.org/wiki/Parcs_nationaux_du_Canada.
- Q6. Aux points 6.3.4 et 6.3.5, à la page 24, il est question d'une « pédale de souris ». Pourriez-vous confirmer qu'il s'agit d'une erreur typographique et que vous demandez en fait une souris et une pédale PTT?
- R6. Il s'agit bien d'une erreur de frappe. Nous demandons deux accessoires distincts, soit 1) une souris et 2) une pédale PTT. Voir les modifications ci-dessous.
- Q7. Quel est le principal critère de choix des ordinateurs portables mentionnés dans les spécifications? Doivent-ils avant tout être faciles à déplacer ou être de taille réduite? Nous vous posons la question, car l'ajout de haut-parleurs externes, de moniteurs et d'une pédale risque de nuire à la facilité de déplacement des ordinateurs portables.
- R7. Les ordinateurs portables sont destinés à des emplacements semi-permanents et ils devront être déplacés au besoin. Nous comprenons que l'ajout de dispositifs externes nuit à leur mobilité.
- Q8. Au point 6.3.5 de la page 24, vous indiquez qu'un poste de console d'ordinateur portable doit être doté de composants d'accessibilité. Pourriez-vous fournir des précisions sur ces composants d'accessibilité?
- R8. Ce point est une autre coquille. Il sera entièrement supprimé.
- Q9. Devons-nous fournir une batterie de secours? Si oui, quelle doit être la taille de cette batterie et où doit-elle se trouver?
- R9. La batterie de secours sera fournie par Parcs Canada. Elle ne fait pas partie du contrat.
- Q10. Pouvez-vous nous indiquer la marque et le modèle des radios utilisées?
- R10. Comme le montre la figure 1, toutes les radios de répartition sont des stations de base Codan MT4-E auxquelles s'ajoutent deux radios Icom IC-SAT100M. Les radios situées aux extrémités des unités NXU existantes sont des Motorola CDM1250 ou des Motorola XPR 2500.
- Q11. La double tonalité multifréquence (DTMF) sert-elle uniquement à activer et désactiver les relais ou est-elle utilisée à d'autres fins? Si la DTMF est utilisée à d'autres fins que l'activation et la désactivation des relais, veuillez préciser vos attentes à cet égard.
- R11. La DTMF ne sert qu'à activer et désactiver les relais et les dispositifs. Les appareils distants décodent toutes les DTMF en mode analogique dans le cadre du système actuel. Ils doivent être disponibles sur les canaux radio pour activer les commandes de signalisation à distance (par exemple, la fermeture de la route de Castle Junction).

-
- Q12. Si les systèmes de console (actuels et nouveaux) doivent fonctionner en parallèle pendant un certain temps, l'Agence Parcs Canada exige-t-elle des interfaces distinctes pour les radios mobiles ou nous permettra-t-elle d'utiliser l'interface existante?
- R12. Il ne sera probablement pas possible d'utiliser l'interface existante, mais si l'entrepreneur dispose d'une méthode permettant de le faire sans perturber les communications, alors oui, l'APC l'autorise. Comme indiqué au point 6.5.7, le service pourra être brièvement interrompu lorsque l'entrepreneur fera la transition entre l'ancien système et le nouveau système. L'entrepreneur devra soumettre à l'approbation de Parcs Canada la méthode exacte qu'il utilisera pour effectuer cette transition.
- Q13. L'espace disponible pour notre nouvelle console est-il suffisant?
- R13. Si la nouvelle console n'occupe pas plus d'espace que la console Zetron S4000, l'espace sera suffisant.
- Q14. Les connexions CSSI doivent-elles être redondantes?
- R14. Non, pas dans le cadre de ce projet.
- Q15. Vos réseaux locaux et votre réseau étendu permettent-ils la diffusion sélective? Dans la négative, autoriserez-vous l'utilisation de tunnels GRE sur vos réseaux locaux et votre réseau étendu?
- R15. Oui, nos réseaux permettent la diffusion sélective.
- Q16. Avez-vous besoin de fonctions d'intégration CSSI particulières?
- R16. Non, mais nous avons besoin d'une capacité de communication bidirectionnelle complète avec les groupes de discussion de l'AFRRCS dans les parcs nationaux de l'Alberta.

C. Modifier Annexe A – Énoncé des travaux

L'énoncé des travaux à l'annexe A de la demande de soumissions 5P420-22-0277/A, intitulé « Projet de modernisation du système de radio répartition de Parcs Canada - Parcs nationaux de Banff et de Jasper » est modifié inclus dans les présentes.

Les soumissionnaires DOIVENT présenter leur soumission conformément à l'énoncé des travaux inclus dans les présentes. Les soumissions qui ne sont pas présentées conformément à la présente modification seront jugées non conformes aux exigences de la demande de soumissions.

B.1 Supprimer les points 6.3.4 et 6.3.5 en entier et les remplacer par ce qui suit :

SECTION À INSÉRER

6.3.4 Chaque poste de console fixe doit être au moins doté des accessoires suivants :

- a) Moniteur à écran tactile (minimum 27 po)
- b) Casque sans fil
- c) Haut-parleurs externes
- d) Souris**
- e) Pédale PTT**

6.3.5 Chaque console d'ordinateur portable doit être au moins dotée des accessoires suivants :

- a) Moniteur à écran tactile (minimum 15 po)
- b) Casque sans fil
- c) Haut-parleurs externes
- d) Souris**
- e) Pédale PTT**

~~Un [1] poste de console d'ordinateur portable doit être doté de composants d'accessibilité~~

B.2 Supprimer la section 6.5.4 en entier et la remplacer par ce qui suit :

SECTION À INSÉRER

6.5.4 Dans le cadre de la mise en œuvre, l'entrepreneur doit fournir au personnel de Parcs Canada :
1) une formation de base à l'intention des répartiteurs et des opérateurs; 2) une formation sur l'administration du système [comment ajouter/supprimer des utilisateurs, ajouter/supprimer des canaux radio, établir des permissions, etc.]; 3) une formation sur l'entretien technique d'arrière-plan permettant au personnel technique (technologues) d'assurer le dépannage et d'entretenir le système. L'entrepreneur doit aussi fournir (1) manuel d'utilisation/technique écrit et en format PDF ainsi qu'une formation pratique. Toute la formation doit être donnée avant la mise en service du système.

B.3 Ajouter les points 6.5.8 et 6.5.9

SECTIONS À INSÉRER

6.5.8 L'entrepreneur doit fournir 10 % du matériel commun et toutes les pièces de rechange critiques (dont le nombre est inférieur à 10 dans le système) avec le matériel d'origine du système (c'est-à-dire les cartes DFSI/VoIP, les passerelles distantes, etc.).

6.5.9 L'entrepreneur doit initialement fournir une liste de prix de toutes les pièces de rechange qui pourraient être nécessaires et actualiser cette liste de prix chaque année et sur demande.

TOUTES LES AUTRES CLAUSES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉES.